



HAL
open science

Pratiques sécuritaires et insécurité dans la montagne

Christiane Vollaire

► **To cite this version:**

Christiane Vollaire. Pratiques sécuritaires et insécurité dans la montagne. Sécurité & migration : état de recherche, limites et perspectives, Institut Convergences Migrations, Jun 2022, Paris, France. hal-04054547

HAL Id: hal-04054547

<https://hal.science/hal-04054547v1>

Submitted on 31 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Christiane VOLLAIRE

Sécurité & migration : état de recherche, limites et perspectives. ICM, département Policy
10 juin 22

PRATIQUES SÉCURITAIRES ET INSÉCURITÉ DANS LA MONTAGNE : Un terrain philosophique auprès des solidaires à Briançon

Ce texte s'appuie sur un terrain de philosophie à Briançon, à la frontière franco-italienne, pendant le mois de septembre 2021. Il met en évidence, à partir de 41 entretiens menés avec des solidaires et des exilés, un aspect du double langage des politiques migratoires, produisant une insécurité croissante au nom des logiques sécuritaires.

Il montre que la clandestinisation des exilés est la part essentielle d'une logique d'insécurisation profonde, reposant sur l'absence de protection juridique des personnes autant que sur leur exposition au danger physique et à la prédation sociale.

Les morts, blessures graves et mutilations en montagne, dans la traversée des cols alpins (col de l'Échelle en particulier) sont dus aux nécessités de la fuite face à des chasses à l'homme menées par les forces de l'ordre en contexte dangereux pour les personnes (la nuit ne permettant aucune visibilité des à-pics, le froid glacial sans aucune protection vestimentaire). Ce sont précisément des équipes de sécurité et de secours en montagne qui vont s'affronter aux forces de l'ordre dans les maraudes, au nom d'impératifs éthiques d'assistance à personne en danger. Et ces impératifs éthiques vont exposer les solidaires eux-mêmes non seulement au danger physique des poursuites policières mais à la persécution judiciaire. La « sécurité » des frontières devient ainsi le motif de leur grave insécurisation et de la criminalisation tout autant des exilés que des citoyens.

1. La sécurité par l'effroi

Dès ses origines, la question de la sécurité est liée à celle d'un partage territorial. Et toute pratique de sécurité suppose la détermination d'une clôture : celle de l'espace. L'idée de sécurité présuppose donc l'omniprésence d'un environnement menaçant, que l'établissement des frontières va permettre de garder à distance. Et la conquête a pour finalité d'étendre au plus loin cet espace sécurisé. À Briançon, l'histoire de la ville s'inscrit en particulier dans cette surface bordée par les remparts, dont l'ingénierie de Vauban fera au XVIIe un espace défensif.

Dans les théories du contrat social, la notion de sécurité entrera par ailleurs systématiquement en conflit avec le concept de liberté : c'est par la limitation du développement naturel des forces qu'on peut transformer en droit la brutalité de la domination physique naturelle. Hobbes, au XVIIe siècle, définit ainsi l'origine de la constitution républicaine, dans le *Léviathan* qu'il publie en 1651 :

La cause finale, le but, le dessein, que poursuivirent les hommes, eux qui par nature aiment la liberté et l'empire exercé sur autrui, lorsqu'ils se sont imposé ces restrictions au sein desquelles on les voit vivre dans les Républiques, c'est le souci de pourvoir à leur propre préservation et de vivre plus heureux par ce moyen¹.

Le souci de la préservation de la vie individuelle est ainsi à l'origine de l'entrée en société, supposant pour cela un renoncement à la liberté naturelle, perçue comme liberté d'exercer spontanément la violence.

¹ Thomas Hobbes, *Le Léviathan*, Sirey, 1983, p. 173.

Mais, dans le double langage de l'idéologie républicaine, se construit aussi la représentation d'un ennemi intérieur. Être en sûreté, ce n'est pas seulement être protégé de l'hostilité étrangère, mais plus encore, pour les détenteurs du pouvoir politique, être protégés des forces antagonistes à l'exercice hégémonique de ce pouvoir. Cette double menace est constitutive de la théorie du contrat social telle qu'elle s'établit chez Hobbes :

La seule façon d'ériger un tel pouvoir commun, apte à défendre les gens de l'attaque des étrangers, et des torts qu'ils pourraient se faire les uns aux autres, et ainsi à les protéger de telle sorte que par leur industrie et par les productions de la terre, ils puissent se nourrir et vivre satisfaits, c'est de confier tout leur pouvoir et toute leur force à un seul homme, ou à une seule assemblée, qui puisse réduire toutes leurs volontés, par la règle de la majorité, en une seule volonté².

Le présupposé hobbesien est celui d'un corps social homogène, défendant un intérêt commun dont le souverain est le garant. Et cette fiction républicaine établit donc la sécurité commune sur une délégation de pouvoir qui fait du dirigeant (ou de l'assemblée dirigeante) un véritable organe représentatif de l'ensemble d'un peuple. Hobbes énonce alors ce paradoxe, que garantir la sécurité, c'est d'abord être capable de terroriser l'ennemi, aussi bien intérieur qu'extérieur :

Car, en vertu de cette autorité qu'il a reçue de chaque individu de la République, l'emploi lui est conféré d'un tel pouvoir et d'une telle force, que l'effroi qu'ils inspirent lui permet de modeler les volontés de tous, en vue de la paix à l'intérieur et de l'aide mutuelle contre les ennemis de l'extérieur³.

Cette paix par l'effroi prendra, dans la modernité, la forme de ce que Max Weber appellera, en écrivant *Le Savant et le politique*, « le monopole de la violence légitime » sur lequel repose l'État moderne. Le terme de « légitime » n'y implique pas seulement la légalité (respect de la loi), mais l'exercice rigoureux d'une justice, c'est-à-dire d'une équité minimale dans la répartition des biens et la réparation des torts, qui est au fondement de toute reconnaissance d'une autorité politique.

Mais la pensée hobbesienne ne mentionne pas cette évidence (pourtant clairement analysée par Machiavel un siècle plus tôt) que l'exercice du pouvoir est fondamentalement, dans son origine, un exercice de prédation, bien antérieur à toute éventualité d'un contrat. Quelle politique publique peut justifier l'exercice de l'« effroi » contre ses opposants ? Et l'opposition politique n'est-elle pas souvent, comme le montrait Machiavel, une manière de ramener le pouvoir à la raison ?

2. De l'insécurité environnementale aux violences contre les migrants

Le moment néolibéral contemporain est particulièrement indiciel de cette problématique, où la question de la sécurité intérieure s'affronte à la critique des politiques publiques. Dans le briançonnais, cette question va prendre, au début des années deux mille, une forme spécifique : est-ce mettre des sujets en sécurité, que de les exposer aux effets toxiques de l'installation d'une ligne à Très Haute Tension, dans un territoire jusque-là préservé ? Pour BD, l'engagement pour une authentique sécurité écologique du territoire passe par la lutte contre l'ouverture de la TNT contre les menaces environnementales :

il y avait l'association contre un projet de ligne à Très Haute Tension en 2003-2004. Ça a duré pas mal d'années, et ça m'a pris du temps et de l'énergie. Mais la THT a été installée il y a 4-5 ans. Là, j'étais hyper-investi. Une association Action Haute Durance était sur les actions juridiques, et on essayait d'agir en complémentarité. D'où

² *Ibid*, p. 177.

³ *Ibid*.

blocage des chantiers, manifs, perquisitions, gardes-à-vue. Et des rencontres avec des élus locaux, des ingénieurs, des électriciens⁴.

Ces luttes environnementales ont préparé le terrain à ce qui deviendra dix ans plus tard l'exigence de solidarité envers les migrants, et il la situe clairement dans cette filiation :

Le mouvement d'aide aux migrants n'aurait jamais démarré sans cette lutte autour de la THT, parce que beaucoup de gens ont appris à se connaître, et se sont investis ensuite auprès des maraudeurs. Tout ce qui se passe aujourd'hui est un héritage de ces luttes : ça n'a pas été perdu. C'est intéressant de basculer sur cette lutte au sujet de l'aide aux migrants, parce qu'il y a des liens. Tout ça n'existerait pas aujourd'hui, si on ne luttait pas contre la mise à sac de la planète : des types de politiques irresponsables, qui ne tiennent pas compte des individus⁵.

Ici, c'est d'un véritable enchaînement de la séquence des luttes qu'il est question, autour d'une problématique dans laquelle la « sécurité » du territoire prend deux formes antagonistes : celle de la protection contre un système de prédation, et celle de l'érection en « ordre public » de ce système de prédation, qui considère les luttes sociales comme un obstacle au maintien de l'ordre. La logique sécuritaire apparaît alors à ceux qui la subissent comme une véritable logique de l'insécurité. C'est en ce sens qu'on peut interpréter la qualification des décisions publiques comme « politiques irresponsables ». Et c'est en ce sens que BD l'interprète :

Ce qui se passe autour des migrations, c'est parce qu'on ne prend pas soin de la vie sur cette planète en général. Prendre soin de la vie, c'est prendre soin de chacun. Une politique du soin porté aux individus, ça peut permettre à chacun de se construire comme une personne qui aura à cœur de prendre soin de la planète au sens large⁶.

« Prendre soin de la vie » est précisément ce que contredit la collusion entre prédation économique et politiques sécuritaires. Et BD montre comment cette collusion est aussi porteuse d'une dés-éducation : un processus qui érige la prédation en modèle de l'ordre social, dans les perspectives de ce que le philosophe Giorgio Agamben, dans *Homo sacer*, nomme une *thanatopolitique*. BD ajoute :

La THT a été installée autour de 2015, mais la bagarre a duré une bonne dizaine d'années. La fin de la THT correspond avec le début de l'arrivée des migrants.

Mais la THT est un truc qui a eu une fin. Ce qui se passe autour des migrants, il y a peu de chances qu'il y ait une fin. Et je ne sais pas comment on pourrait avoir l'énergie de se lancer dans autre chose. On n'a pas de prise. On en a un petit peu, mais pas au point de faire en sorte que ça puisse s'arrêter. Ça se passe devant nos portes, sur un territoire auquel on a un attachement fort⁷.

Ainsi, à cette date charnière de 2015, l'installation de la THT, si elle signifie bien en soi un échec des luttes pour la protection du territoire, signifie aussi une expérience de ces luttes, qui va donner les outils pour protéger ce territoire sur un autre plan et d'une autre manière. Mais l'analyse de BD porte sur l'échelle du temps, avec la conviction que si les luttes sur les problématiques technologiques se succèdent de manière sectorisée dans le temps, les luttes contre les politiques migratoires sont au contraire destinées à perdurer, parce qu'elles déterminent un autre rapport à la temporalité et à l'hostilité politique.

3. Des enjeux biopolitiques dans la gouvernementalité des migrations

⁴ Entretien du 30 septembre 2021 à Briançon.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

Ce rapport à la temporalité et à l'hostilité politique à travers les problématiques migratoires, il s'éclaire des analyses proposées par Michel Foucault en 1976 dans son cours au Collège de France « *Il faut défendre la société* », à partir du concept de biopolitique. La même année, il crée ce concept en publiant *La Volonté de savoir*, premier tome de son *Histoire de la sexualité*, dans le dernier chapitre intitulé « Droit de mort et pouvoir sur la vie ». Il en décrit ainsi l'émergence dans la modernité occidentale, entre le XVIIe et le XVIIIe siècle :

Ce pouvoir sur la vie s'est développé depuis le XVIIème siècle sous deux formes principales ; elles ne sont pas antithétiques, elles constituent plutôt deux pôles de développement⁸.

Et il en précise les objets différenciés de ces deux pôles de développement :

L'un des pôles, le premier, semble-t-il, à s'être formé, a été centré sur le corps comme machine. (...) Tout cela a été assuré par des procédures de pouvoir qui caractérisent les *disciplines : anatomo-politique du corps humain*. Le second, qui s'est formé un peu plus tard, vers le milieu du XVIIIème siècle, est centré sur le corps-espèce, sur le corps traversé par la mécanique du vivant et servant de support aux processus biologiques⁹.

C'est ici la première occurrence du concept de biopolitique :

Leur prise en charge s'opère par toute une série d'interventions et de *contrôles régulateurs : une bio-politique de la population*. Les disciplines du corps et les régulations de la population constituent les deux pôles autour desquels s'est déployée l'organisation du pouvoir sur la vie¹⁰.

Ce qui est montré par là, c'est l'étroite corrélation entre un développement du savoir scientifique centré sur les questions biologiques et la connaissance du vivant, et un développement du pouvoir politique centré sur son contrôle. La dénomination de « biologie » est créée par Lamarck dans le temps même de la révolution française, pour désigner une discipline qui jusque-là s'inscrivait dans la nébuleuse des « sciences naturelles ».

Mais c'est sur le second pôle désigné dans *La Volonté de savoir*, celui des *régulations de la population*, qu'insiste le cours au Collège de France « *Il faut défendre la société* » prononcé par Foucault la même année, qui a pour objet ce tournant de la modernité entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle :

La biopolitique a affaire à la population, et la population comme problème politique, comme problème à la fois scientifique et politique, comme problème biologique et comme problème de pouvoir, je crois qu'elle apparaît à ce moment-là¹¹.

« *Il faut défendre la société* » signifie ici : il faut que les techniques de contrôle des populations s'identifient aux techniques de contrôle du territoire. Mais l'enjeu est plus précisément désigné dans un autre objet de cette scansion historique : le basculement progressif qui s'opère, du pouvoir souverain de la pré-modernité (tel que Hobbes l'envisageait encore dans une République de forme monarchiste) aux systèmes de gouvernementalité, plus horizontaux et diffus, qui caractériseront les processus de contrôle de la modernité contemporaine. Il s'agit tout simplement de réinjecter des éléments de verticalité souveraine, dans des dispositifs contemporains qui n'en relèvent plus. Et cela, c'est une certaine dimension de la gouvernementalité biopolitique qui va le permettre. Autrement dit, il s'agit, dans des formes politiques qui revendiquent l'horizontalité du pouvoir et sa « démocratisation », d'introduire les éléments de contrôle qui permettent l'effectivité des

⁸ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, I, *La Volonté de savoir*, Gallimard, 1976, p. 182.

⁹ *Ibid.*, p. 183.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Michel Foucault, « *Il faut défendre la société* », Gallimard-Seuil, 1997, p. 218-219.

contraintes et des dominations. Foucault le dit de façon très crue, à travers les usages, au XIXe siècle de la théorie scientifique de l'évolution dans le système de domination colonial :

L'évolutionnisme, entendu en un sens large, (...) est devenu tout naturellement, en quelques années au XIXe siècle, non pas seulement une manière de transcrire en termes biologiques le discours politique, non pas simplement une manière de cacher un discours politique sous un vêtement scientifique, mais vraiment une manière de penser les rapports de la colonisation, la nécessité des guerres, la criminalité, les phénomènes de la folie et de la maladie mentale, l'histoire des sociétés avec leurs différentes classes, etc. Autrement dit, chaque fois qu'il y a eu affrontement, mise à mort, risque de mort, c'est dans les termes de l'évolutionnisme que l'on a été contraint, littéralement, de les penser. (...) Quand il va falloir tuer des gens, tuer des populations, tuer des civilisations, comment pourra-t-on le faire si l'on fonctionne sur le mode du biopouvoir ? À travers les thèmes de l'évolutionnisme, par un racisme¹².

4. Discrimination et insécurisation

La question est très directement : comment tuer au nom d'un pouvoir qui se légitime par le droit à la vie ? Et la réponse est : par la discrimination raciste. Car celle-ci conditionne la vie des uns à la mort, physique, politique ou sociale, des autres. Et le concept de « sécurité », tel qu'il se légitime dans les théories du contrat social, en est intégralement perverti, affectant tous les domaines de la vie sociale et politique, jusque dans les quartiers populaires. Foucault va en préciser les enjeux dans les formes différenciées et contemporaines de la mise à mort :

Par mise à mort je n'entends pas simplement le meurtre direct, mais aussi tout ce qui peut être meurtre indirect : le fait d'exposer à la mort, de multiplier pour certains le risque de mort ou, tout simplement, la mort politique, le rejet, etc¹³.

C'est précisément à ces réalités du « meurtre indirect » que vont s'affronter les militants de Briançon, dans leur volonté de défendre une conception exactement antagoniste du droit à la vie. Car la catégorie « migrants » ne recouvre pas simplement des personnes en situation d'exil, mais beaucoup plus précisément des « populations » issues des anciens territoires coloniaux et historiquement marqués – non pas seulement dans l'inconscient collectif, mais dans les politiques publiques –, des trois sceaux infâmants de la condition d'esclave, de la condition de subalternes et de l'« infériorité » raciale.

Judith Butler en désigne les conséquences au début des années deux mille :

Une manière de poser la question de qui « nous » sommes en ces temps de guerre est de se demander de qui les vies sont considérées comme douées de valeur, de qui les vies font l'objet d'un deuil et de qui les vies sont considérées comme non sujettes au deuil. (...) Après les attentats du 11 septembre, on a pu voir dans les médias des portraits marquants de ceux qui étaient morts, avec leurs noms, leurs histoires, les réactions de leurs familles. Le deuil public a été consacré à faire de ces images des icônes pour la nation, ce qui impliquait bien sûr un deuil public considérablement moindre pour ceux qui n'étaient pas des ressortissants américains, et aucun pour les travailleurs clandestins¹⁴.

Ce « nous » pose en effet toute la question du commun, dans le double sens de ce qui est à partager et de ce qui fait partition. Et elle le ressaisit d'une phrase :

Si certaines vies ne sont pas qualifiées comme étant des vies, ou si elles ne sont pas d'emblée concevables en tant que telles dans certains cadres épistémologiques, il en résulte qu'elles ne sont jamais vécues ni perdues en un sens plein ou reconnaissable¹⁵.

¹² *Ibid.*, p. 229.

¹³ *Ibid.*, p. 228-229.

¹⁴ Judith Butler, *Ce qui fait une vie*, La Découverte (Zones), 2010, p. 42.

¹⁵ *Ibid.*, p. 7.

Le « nous » place ainsi les solidaires de Briançon devant un authentique paradoxe du rapport à l'étranger : est-ce l'arrivée des étrangers exilés qui suscite chez les sédentaires un sentiment d'insécurité ? BD y répond sans hésitation :

On est beaucoup à avoir été formés en tant que professionnels de la montagne, sur l'inacceptable de la non-assistance à personne en danger. Ça fait partie de notre personnalité : j'ai toujours aimé rendre service, depuis que je suis petit. Ya même pas besoin de se dire quelque chose, on y va. Mais on n'était pas du tout préparés : on était là sur un petit nuage, avec nos illusions de territoire préservé. On s'est dit à plusieurs qu'on avait croisé du monde, que c'était vrai, qu'on était touchés. Que ce n'était plus un truc lointain qu'on pouvait découvrir par les images de presse : ça se passait ici¹⁶.

La non-assistance à personne en danger, c'est précisément le comble d'une politique d'insécurisation de la montagne. Et c'est cette politique, appliquée aux exilés issus des territoires « du Sud », qui va révolter un certain nombre de Briançonnais. « Ça se passait ici » signifie aussi une forme de droit du sol s'opposant aux fantasmes biopolitiques du droit du sang. JGR décrit concrètement les décisions spontanées qui vont faire suite à la découverte des exilés en danger dans la montagne, et donneront lieu ensuite à une véritable organisation collective :

On était au courant, en mars 2016, que les migrants avaient des problèmes. J'ai appelé Danielle, qui a des chiens de traîneaux. On a mis Mamadou dans la barquette, direction Briançon. On a vécu une putain de belle aventure, qu'il fallait pas loucher. Moi, souvent je remercie les migrants. J'ai connu des gens comme Bernard Ligier, qui me semblait pas voter comme moi. Dans un village de 247 habitants, il y avait quarante personnes qui participaient à la solidarité, lavaient le linge, amenaient à bouffer.

C'est un réflexe de montagnard. Comme les marins. On sait ce que c'est que la tempête, le froid, l'hypoglycémie ou l'hypothermie, l'avalanche. Et on est équipés. Mamadou, c'était en mars 2016.

Ensuite, on s'est organisés avec les gens qui montaient de Briançon. On leur chargeait six voitures et on redescendait¹⁷.

Et MC livre un autre épisode de ce sauvetage de Mamadou Bâ, par lequel elle va à son tour intégrer le groupe des solidaires :

L'élément déclencheur de mon engagement auprès des migrants a été la photo de Mamadou amputé des deux pieds dans le journal local (*Dauphiné libéré*, 12 août 2016). On commençait chacun à éprouver une forme de révolte, on était subjugués par ce drame (5-6 mars 2016). J'imaginai les montagnes loin du chaos politique, comme un lieu préservé, idéal, coupé de tout. De voir cette photo et lire l'article ... et puis je l'ai rencontré et reconnu. Pour moi, il a été comme un héros. Les gens qui échappent à la montagne avec des accidents et des blessures sont des alpinistes héroïques. Mamadou devenait comme mes copains alpinistes.

Le sauvetage des migrants devient ainsi un véritable enjeu de sécurisation de l'espace de la montagne. Mais tous insistent sur ce fait patent que l'insécurisation de la montagne n'est pas seulement liée au froid et au danger des à-pics, mais aux véritables chasses à l'homme qui s'y livrent, organisées par la police :

On est dans des situations de chasse à l'homme. J'étais en montagne comme il y a des gens qui y vont tous les soirs. J'étais en balade. Subitement, des lampes torches s'allument de partout, tu es aveuglé parce que c'est très puissant. Tu vois des formes qui se mettent à bouger, avec des gens qui courent dans l'ombre. J'avais l'impression que j'étais pourchassé. J'ai ressenti la même chose que peuvent ressentir les gens directement concernés : j'avais l'impression que c'était moi qu'on cherchait. Du coup, j'ai eu le réflexe de me cacher dans des zones d'ombre, de fuir, de m'échapper.

¹⁶ Entretien du 30 septembre 2021 à Briançon.

¹⁷ Entretien du 22 septembre 2021 à Briançon.

Mais en même temps, je voyais des gens qui tombaient et couraient. Et je me suis dit que s'ils passaient à travers les mailles du filet, je pourrais les récupérer à Montgenèvre. Je suis allé au village, et effectivement, j'ai récupéré des gens. J'ai eu très peur. Parfois, la peur te paralyse et tu fais n'importe quoi¹⁸.

C'est à la suite d'une de ces chasses à l'homme, si évocatrice de la poursuite des esclaves dans les territoires coloniaux, que va mourir Blessing Matthew, une jeune nigériane noyée la nuit en tentant d'échapper à la police :

Le premier décès était dans la nuit du 7 au 8 mars 2018. Quand on a manifesté, on savait de quoi on parlait. On avait très peur d'un accident, et il est arrivé quelques jours après : c'est la mort de Blessing Matthew, tombée en s'enfuyant devant les flics. On a mené notre enquête, Michel a repris les choses en mains. On était plusieurs à y aller. Beaucoup de temps pour reconstituer ce qui s'était passé, pour constater que les témoignages des flics se contredisaient les uns les autres : ils ont inventé un scénario qui les disculpait. L'enquête est top secret. Il y a un gros travail réalisé par Michel : on a repris contact avec les compagnons de Blessing présents ce jour-là. L'un de ses compagnons a de gros soucis psychologiques, suite à tout ce qu'il a vécu depuis le départ de son pays. C'est un événement qui a marqué la vallée : c'est l'événement qu'on avait cherché à éviter tout l'hiver. On a su dans quelles circonstances le corps avait été découvert, et beaucoup de choses ont paru bizarres. Cette montagne, qui était notre terrain de jeu et de travail, devenait un cimetière pour d'autres¹⁹.

Les résultats de l'enquête menée par les solidaires, à propos de cette mort, sur les pratiques sécuritaires de la police, viennent d'être publiés la semaine dernière sur Médiapart²⁰. Ils ne mettent pas seulement en évidence la responsabilité des gendarmes dans sa mort, mais les mensonges policiers et collusions judiciaires qui ont permis d'occulter délibérément cette responsabilité depuis plus de quatre ans.

L'affrontement aux politiques sécuritaires pour garantir la sécurité des personnes, c'est donc aussi le travail d'investigation mené par des associations telles que, au niveau international Border Forensics, ou au niveau local Tous Migrants.

Mais cet affrontement se fait aussi directement, pour les solidaires, par les violences et persécutions dont ils sont eux-mêmes victimes. Des politiques sécuritaires fait en effet partie la criminalisation des comportements éthiques. Et elle se fait aussi bien par l'exercice de la violence policière que par celui de la persécution judiciaire.

5. Une criminalisation des solidaires

Clairement, le jeu entre le niveau international, le niveau national et le niveau local renforce ou assouplit les conditions du rejet des migrants ou de leur précarité, tout comme la mise en œuvre des pratiques policières, celles des pratiques sécuritaires contre la sécurité des personnes. Mais ce jeu modifie aussi les conditions de la prise en considération des solidaires ou de leur dénigrement.

Dans *Répression, l'État face aux contestations politiques*, paru en 2019, la chercheuse Vanessa Codaccioni écrit :

La non-reconnaissance du caractère politique des gestes militants et leur réduction à des atteintes aux personnes et aux biens est ainsi aujourd'hui l'un des plus puissants vecteurs de dépolitisation de l'activisme. (...) Cette pathologisation peut se traduire par l'internement psychiatrique. (...) Ces pratiques renseignent alors sur une

¹⁸ Entretien du 30 septembre 2021 à Briançon.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ <https://www.mediapart.fr/journal/france/300522/mort-de-blessing-matthew-les-gendarmes-mis-en-cause>

forme de répression particulière qui va plus loin que la seule dépolitisation, puisqu'elle a pour objectif de dénier toute rationalité aux luttes et à l'engagement²¹.

Cette *dépolitisation de l'activisme* participe du discrédit jeté sur lui. Le solidaire n'est pas considéré comme citoyen défendant des droits face à un pouvoir abusif ; mais, précisément parce que ce pouvoir a la pleine conscience de sa propre illégitimité morale dans les décisions contraires à l'éthique qu'il peut pendre, les solidaires, à la suite des exilés, vont devenir l'objet de sa vindicte et devoir, de ce fait, être systématiquement discrédités comme n'ayant pas de place dans l'espace politique légitime. Vanessa Codaccioni ajoute ainsi :

On peut, à propos de la répression politique, évoquer une double criminalisation. Elle est criminalisation policiaro-judiciaire puisqu'elle transforme des actes militants en crime – il s'agit là de la criminalisation dans son sens strict, celle qui s'applique à tout individu réprimé – mais elle est aussi criminalisation politique, tant par ses cibles que par ses objectifs²².

La *criminalisation policiaro-judiciaire* des solidaires est ainsi la conséquence directe de la discrimination des exilés issus des territoires post-coloniaux. À ces derniers n'est reconnu aucun statut politique ou juridique, mais seulement le stigmate d'hommes en trop, ou, comme l'écrivait Bertrand Ogilvie interprétant Arendt, « jetables ».

Cette disqualification de la vie des migrants retentit clairement sur le traitement infligé aux solidaires. Dans ce rapport d'inégalité construit, les vies migrantes ne sont plus seulement des vies sans valeur, mais plus encore des vies en trop, qui contribueraient au déséquilibre d'un espace public fantasmé comme homogène. Les aider, les secourir, les sauver, c'est donc participer au maintien de leur présence sur le territoire et, par là, au déséquilibre social dont cette présence est supposée participer.

D'où l'accusation contre les accueillants, de la part des pouvoirs publics, de produire un « appel d'air », c'est-à-dire une force d'attraction liée à la simple humanité du comportement solidaire. Implicitement, ici, c'est le « délit de solidarité » qui est au cœur de l'argumentaire. Accueillir n'est plus alors une attitude citoyenne, mais tout au contraire, une attitude profondément anticivique. Et l'attitude citoyenne serait dans un principe de dissuasion. Dans *Lesbos, la honte de l'Europe*, le sociologue Jean Ziegler analyse ce fantasme de dissuasion à travers l'exemple des hotspots :

Aujourd'hui, les *hot spots* sont au service d'une stratégie précise : de la dissuasion et de la terreur. Il s'agit d'inspirer un effroi tel que les persécutés renonceraient à quitter leur pays. (...) En laissant se développer dans les *hot spots* des conditions de survie qui rappellent les camps de concentration d'épouvantable mémoire, les malfaiteurs de Bruxelles visent à tarir le flot des réfugiés. Cette stratégie de la terreur est la même partout²³.

En associant ce principe irréaliste de « dissuasion » au concept de « terreur », Ziegler met en évidence la violence d'une telle idéologie et des pratiques qui l'accompagnent. Car le discrédit « dépolitisant » jeté sur les solidaires va de pair avec une policarisation croissante de l'espace public et du traitement infligé aux migrants comme aux militants.

6. S'affronter à la violence policière et judiciaire des meurtriers

De cette disqualification des solidaires atteste l'expérience de MB. Encore trentenaire, mais engagé depuis longtemps sur les luttes antifascistes, il a milité avec BD et AA contre la ligne

²¹ Vanessa Codaccioni, *Répression, l'État face aux contestations politiques*, Textuel, 2019, p. 21, 22, 24.

²² *Ibid.*, p. 9.

²³ Jean Ziegler, *Lesbos, la honte de l'Europe*, Seuil, 2020, p. 128.

à Très Haute Tension. Et ils font partie de ceux qui ont organisé des maraudes dans la montagne, pour tenter de faire échapper les migrants à la cruauté meurtrière des chasses à l'homme policières. Leurs conséquences sont ainsi décrites par BD :

Il y a eu un mort quelques jours après Blessing : un jeune homme non identifié, retrouvé mort à proximité du village des Alberts. C'était à quelques centaines de mètres des maisons.

En avril 2019, un autre décès lié aux chasses à l'homme policières vient s'ajouter :

Ensuite, il y a eu un autre décès l'année suivante : celui de Tamimou Derman. Le soir où Tamimou était dans la montagne, il y avait une présence policière forte. Les gendarmes étaient en camouflé, avec fusils d'assaut et lunettes thermiques. Les solidaires n'ont pas osé intervenir et ont vu passer tous les migrants. Tamimou est mort au bord de la route, sur le parking de la Vachette.

Mais en avril 2018, un mois avant la noyade dans sa fuite de Blessing Matthew, des membres du groupe fasciste Génération identitaire montent une opération lourdement financée pour venir terroriser les migrants dans la montagne, les poursuivre et les remettre aux forces de police. Les solidaires vont alors organiser, à travers la frontière, une manifestation de protestation contre leur présence, largement tolérée et encouragée par une partie des forces de police. MB insiste non seulement sur la vocation antifasciste de cette marche, mais sur le fait que, pour cette raison même, et sur un fondement historique, elle relève plutôt de l'initiative italienne :

La Marche s'est faite avec les Italiens. Avec le modèle de la libération des villes italiennes du Nord par les Brigades garibaldiennes. À Turin, il y a les anciennes usines de la FIAT, avec une forte mémoire des luttes. Le ravivement de la libération des villes du Nord contre les fascistes est important. C'est pourquoi, les trois quarts de la manif, c'étaient des Italiens qui sont arrivés des centres sociaux, des squats et du mouvement No TAV, pour dire : « pas de fascistes dans nos vallées ».

L'accueil signifie ainsi en même temps une mémoire des luttes antifascistes, une mémoire politique du refus de la ségrégation et des violences discriminantes. MB, militant antifasciste connu, subit ainsi à plusieurs reprises des violences policières ciblées :

Je me suis fait passer dessus par une bagnole de flics en mai 2017. J'ai été blessé, j'ai déposé plainte. Le flic va être jugé : ça reste du correctionnel. Ça a coûté de l'argent, mais la juge d'instruction a fait son boulot en décidant de poursuivre le flic (...) Un an après, en avril 2018, il y avait la Marche contre les Identitaires. On était à une terrasse de café. Ils m'ont dit : « Toi, tu nous suis ! ». J'ai pris mon téléphone pour appeler l'avocat. Ils m'ont jeté au sol et latté la gueule. J'ai eu une ITT de 10 jours pour entorse des cervicales, coup de genou dans la tête et clé d'étranglement.²⁴

Il décrit ainsi la procédure judiciaire :

Le procureur intégriste, il me connaissait déjà sur la THT, ils avaient fait des perquisitions. Donc « vous étiez recherché ». Ils m'ont condamné pour rébellion, et à verser une amende à chacun des sept flics (qui m'avaient tabassé).

Et il présente ainsi l'attitude du juge d'instruction :

Il m'a refait tout mon passé. Scanné sur mon « problème avec l'autorité ». Rien sur mes blessures et ce qui s'est passé : ils ne veulent pas le voir. Ils sortent d'une école où ils sont formatés. Ils n'arrivent pas à voir autre chose que leur lecture du « gauchiste » ou de « l'arabe ». Un gendarme m'a dit en garde à vue : « Vous voulez tout brûler ? Tout mettre à feu ? » Les magistrats, c'est pareil. Le magistrat m'a dit qu'il allait « tirer le fil de la pelotte ».

²⁴ Entretien du 1^{er} octobre 21.

Ainsi, tandis que les membres du groupe fasciste sont relaxés, des militants antifascistes solidaires vont subir corrélativement violences policières et persécution judiciaire, sous prévention d'intentions violentes qu'aucun d'entre eux n'a jamais manifestées. Clairement soupçonné par un gendarme de vouloir « tout mettre à feu » et par un magistrat d'être affilié à des collusions dont il prétend « tirer le fil de la pelotte », un militant de l'accueil va se trouver confronté à ce qu'il appelle lui-même une « guérilla judiciaire » qui mobilise son temps son énergie et ses faibles ressources économiques.

L'accueil n'est alors plus seulement un acte de désobéissance civile. Mais il est traité par les autorités comme un authentique acte de trahison politique contre un système étatique qui ne se maintient plus que par ses atteintes aux droits fondamentaux. Y riposter, c'est d'abord procéder à une délégitimation des accusateurs. C'est ce que peut faire un travail de terrain politique, mené à partir de la parole des exilés et des solidaires.

Ces derniers, s'appuyant, avec une équipe de juristes, sur des textes de loi, vont alors décider d'une information directe des forces de police (PAF, gendarmerie, CRS) sur les droits des migrants, pour tenter de contrer les reconduites à la frontière illégales, les comportements de non-protection des mineurs et les violences directes pratiquées par les représentants de « l'ordre ». De fait, seront ainsi générées, à la marge, des formes de désobéissance civile, masquées mais réelles, au sein même des forces de l'ordre.

Par ailleurs, la mise à l'abri des personnes sera elle aussi l'enjeu d'une autre forme d'activisme, dans un conflit en équilibre instable avec les institutions municipales, régionales et nationales. La présence des migrants sans abri n'est en effet pas seulement un motif de danger pour eux, mais elle est perçue comme un motif d'insécurité pour l'ensemble de la population, Et cet enjeu de sécurité crée des tensions particulières entre la mairie et les associations, qui deviennent, par leur activisme, les seules garantes d'une mise à l'abri sécurisante, que la mairie refuse de prendre en charge pour des motifs « sécuritaires ». Les pouvoirs (Préfecture et municipalité) sont donc saisis dans l'injonction paradoxale d'une politique irréaliste, qui prétend viser l'éradication de la présence des migrants dans le temps même de leur afflux lié à la violence des politiques globales et aux échecs de l'« externalisation des frontières ».

Au sein des représentants institutionnels, les pratiques illégales rejoignent ainsi les pratiques illégitimes et les pratiques irréalistes, dans une configuration où le réalisme politique et l'exigence de sécurité et de protection ne semblent plus être garanties que par les solidaires, exposés pour cette raison même – et au nom des impératifs sécuritaires – à l'opprobre judiciaire. C'est à l'analyse de ce nœud de contradictions que ce texte souhaite contribuer.